



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3949

Approbation d'une convention cadre pluriannuelle entre la Ville de Lyon et l'association  
Musée Urbain Tony Garnier (MUTG)

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. DURAND Jean-Dominique

**SEANCE DU 2 JUILLET 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2018/3949 - APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE  
ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION MUSEE URBAIN  
TONY GARNIER (MUTG) (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Musée Urbain Tony Garnier, créée en 1992, a pour objectif la promotion du Musée et de l'œuvre de Tony Garnier, urbaniste d'avant-garde, et figure centrale de l'histoire architecturale et sociale de Lyon.

Le « Musée urbain Tony Garnier » regroupe des éléments artistiques et patrimoniaux de nature différentes et de statuts variés, mais qui, tous situés au sein de la Cité HBM (Habitations Bon marché) conçue par l'architecte Tony Garnier, présentent une grande cohérence de sens et une valeur historique, patrimoniale et sociale exceptionnelle.

Cet ensemble est composé de la Cité HBM Tony Garnier, inaugurée en 1934 et propriété de Grand Lyon Habitat, de 25 peintures murales réalisées sur les murs pignons des immeubles et assorties d'une signalétique d'interprétation en direction des publics, d'un appartement-témoin des années 30 et d'un espace d'accueil au public (boutique, espace d'exposition, salles pédagogiques).

Il s'inscrit, en outre, dans un territoire aux forts enjeux actuels de réhabilitation urbaine et de développement social, classé « Quartier prioritaire Politique de la ville » au titre du Contrat de ville 2016-20. De nombreux acteurs locaux publics et associatifs sont investis sur ce territoire parcouru et habité par des publics variés (nouveaux arrivants, seniors, jeunes, population précaire, etc.). Des enjeux culturels spécifiques ont été repérés collectivement dans ce quartier, avec les acteurs locaux, rassemblés dans un Projet Culturel de Territoire 2016-2020.

Au sein de cette feuille de route collective, l'enjeu de valorisation des patrimoines vivants, et d'appropriation de l'histoire de la Cité Tony Garnier par l'ensemble des populations résidant sur le territoire, y compris les habitant-es en situation de précarité, a été priorisé.

La Ville de Lyon accorde le plus grand intérêt aux actions mises en place par cette association, car elles participent au développement économique, social et culturel du quartier des États-Unis et au rayonnement du territoire lyonnais.

Depuis 2003, la Ville de Lyon apporte son soutien à l'association, en lui attribuant une subvention de fonctionnement, inscrite chaque année au Budget Primitif de la Ville. Pour l'année 2018, la subvention de fonctionnement, votée par le Conseil municipal le 18 décembre 2017, est de 75 000 €

En outre, la Ville de Lyon attribue à l'association, chaque année, depuis 2008, une subvention d'investissement pour la réalisation de différentes interventions nécessaires à la conservation des murs peints (lavage, nettoyage, reprise des peintures, retouches ponctuelles des supports, remise en état des textes de présentation), étant précisé que le mandatement de cette subvention intervient sur présentation des factures acquittées relatives aux travaux entrepris. Pour l'année 2018, cette subvention d'investissement s'élève à 9 500 € (inscrits au Budget Primitif, voté par le Conseil municipal le 18 décembre 2017).

Actuellement, l'association Musée Urbain Tony Garnier fait face à d'importantes difficultés financières.

À l'initiative de la Ville de Lyon, des réunions de travail ont eu lieu, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018, avec les administrateurs de l'association Musée Urbain Tony Garnier et leurs principaux partenaires financiers. Ce travail sur le fonctionnement économique de l'association a permis de poser les bases d'une gestion stabilisée et d'établir la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et l'association.

Cette convention a pour objet de définir les obligations respectives de la Ville de Lyon et de l'association pour les années 2018 à 2020, et le champ précis du soutien de la Ville de Lyon, autour des activités suivantes :

- au titre du fonctionnement : la gestion du lieu et la médiation culturelle ; l'animation territoriale de proximité à travers la participation du MUTG aux partenariats locaux et projets du territoire et l'activité de recherche et de vulgarisation scientifique en vue d'une restitution aux publics ;

- au titre de l'investissement : la conservation des murs peints permettant la mise en valeur et la présentation de l'œuvre de Tony Garnier.

Concernant le fonctionnement de l'association, la nouvelle convention porte la contribution financière de la Ville à 90 000 € pour l'année 2018 (comprenant les 75 000 € de subvention de fonctionnement votés par le Conseil municipal le 18 décembre 2017 et 15 000 € supplémentaires, inscrits au Budget Primitif, au titre de la politique de la ville).

Compte tenu de l'intérêt culturel et patrimonial que représentent les activités de cette association, je vous propose de donner une suite favorable à ce rapport.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

### **DELIBERE**

1. Une subvention complémentaire de fonctionnement de 15 000 € est allouée à l'association Musée Urbain Tony Garnier.

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Musée Urbain Tony Garnier est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2018, programme SOUTIENAC, opération FONDSFIC, LC 89064, nature 6574, fonction 30.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER